

**Délibération N° 2020-46**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2020.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 17

Ne prennent pas part au vote : 2

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.